

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE170 (Rect)

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° CE|145 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« tout en permettant le déploiement des réseaux de communications électroniques sur l'ensemble du territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cf. exposé des motifs de l'amendement CE 9.